

Rapport annuel 2018-2019



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Table des matières

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	6
Prix et bourses de l'Ordre	8
Rapport des activités du conseil d'administration	10
Message des administrateurs nommés	16
Rapport des activités du comité de gouvernance	17
Rapport des activités du comité exécutif	18
Personnel de l'Ordre	20
Bureau du syndic	22
Comité d'inspection professionnelle	23
Conseil de discipline	26
Comité de révision des plaintes	28
Conseil d'arbitrage des comptes	29
Usurpation de titre et exercice illégal	29
Exercice en société	29
Admission à la pratique	30
Comité de la formation	34
Activités de formation continue	35
Comité de la médiation familiale	36
Autres comités de l'Ordre	37
Renseignements généraux	40
États financiers	44

Lettres de présentation

Québec, novembre 2019

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia Label

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, novembre 2019

MADAME SONIA LABEL

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps. éd.

Montréal, novembre 2019

MADAME DIANE LEGAULT

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps. éd.

Rapport du président

Cette année clôt mon deuxième mandat à la présidence de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, et correspond à la deuxième année de notre plan stratégique 2017-2020. En tant que président de l'Ordre, mon rôle est de veiller au bon fonctionnement du conseil d'administration et de l'apport des ressources humaines qui en relèvent, ainsi que de représenter l'Ordre auprès des partenaires et du public.

Conseil d'administration et gouvernance

Pour le volet de la gouvernance, nous avons mis en œuvre, soutenus par la secrétaire de l'Ordre, les exigences réglementaires associées aux changements prévus au *Code des professions*, notamment quant à la tenue d'assemblées générales annuelles, la tenue d'élections, et la rémunération des administrateurs élus. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration se sont impliqués dans divers comités, comme on peut le constater dans les pages suivantes de ce rapport annuel. Soulignons l'engagement et l'assiduité de ceux-ci pour veiller à ce que l'Ordre soit géré de façon efficiente afin d'incarner sa mission : la protection du public.

Au regard des ressources humaines, le conseil d'administration a nommé un nouveau syndic en cours d'année, avec le souci de maintenir son rôle d'enquête, mais également de renforcer son apport à la promotion du *Code de déontologie*. Il s'agit d'une volonté du conseil d'administration d'être davantage proactif dans la promotion des comportements attendus et conformes aux dispositions de ce règlement. Plusieurs initiatives en ce sens sont en cours.

Positionnements et partenariats

La psychoéducation est de plus en plus connue dans différents milieux, notamment dans le milieu scolaire et auprès de jeunes vivant des problématiques de santé mentale ou de développement. D'ailleurs, notons la reconnaissance du gouvernement du Québec quant à l'apport des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans l'actualisation du grand projet « Agir tôt », qui se déploie dans le réseau de la santé et des services sociaux pour le dépistage précoce de problématiques neuropsychologiques et comportementales, en continuité avec les milieux scolaires.

Dans le contexte de ce grand projet porteur, nous avons rencontré le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et son équipe, et avons sollicité nos partenaires des ordres professionnels pour saluer unanimement cette initiative par voie de communiqué. Nous continuerons à nous intéresser au déploiement de cette nouvelle approche.

Si les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont reconnus dans plusieurs milieux, l'Ordre a constaté le besoin de mieux informer la population et divers partenaires à bien connaître l'apport et le rôle des psychoéducateurs, notamment auprès de milieux anglophones. En effet, l'Ordre a constaté l'utilisation fréquente des termes « psychoéducation » et « psychoéducatif » dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines au Québec, pour nommer ce qu'on appelle « éducation psychologique », telle que définie dans le « Guide explicatif du PL 21 ». Afin de rectifier l'utilisation erronée de ces termes, qui représentent des traductions littérales de *psychoeducation* et *psychoeducational* retrouvés dans la littérature anglophone, l'Ordre a publié un avis afin de rappeler que le champ d'exercice du psychoéducateur est beaucoup plus large que l'éducation psychologique et qu'il est important de remettre en contexte la discipline de la psychoéducation au Québec lorsqu'on réfère à des données probantes provenant du Canada ou d'ailleurs. L'Ordre a également travaillé sur un numéro spécial de son magazine, « La pratique en mouvement », pour contribuer à vulgariser la pratique auprès de cette clientèle.

Les travaux de collaboration interordres ont atteint un moment fort cette année avec la publication du document « L'exercice de la psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent ». Nous continuons de contribuer activement aux travaux visant à faciliter l'appropriation des contenus du document. De plus, en collaboration avec la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines, l'Ordre a analysé les résultats du sondage portant sur les conditions de pratique dans le réseau de la santé et des services sociaux auquel les membres avaient été invités

à répondre au printemps 2018; les résultats de ce sondage ayant fait ressortir certains enjeux préoccupants pour la protection du public, les ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines ont entrepris des démarches afin d'en informer les décideurs.

En parallèle, j'ai entrepris une tournée des régions pour mieux connaître les contextes de pratique des psychoéducatrices et psychoéducateurs. Cela m'a amené à rencontrer des décideurs et des psychoéducateurs dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans le milieu de l'éducation. J'ai pu mieux comprendre les enjeux dans les différentes régions visitées, mais également sensibiliser les décideurs rencontrés à la réalité de la pratique de notre profession, afin de travailler ensemble à offrir les services pertinents aux personnes qui les requièrent.

Toujours sur le plan des collaborations, l'Ordre a continué de s'impliquer auprès de différents partenaires, notamment avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) au sujet de la détection de retards de développement auprès des enfants ainsi que de l'évaluation du développement des enfants suivis à l'étape de l'application des mesures en vertu de *la Loi sur la protection de la jeunesse*. Nous collaborons également avec Boscoville pour traduire le modèle psychoéducatif en anglais, ainsi qu'avec l'ensemble des six universités offrant le programme de psychoéducation.

Perspectives

Nous prévoyons une prochaine année très active. Outre le Congrès 2019 sous le thème **Composer avec la complexité**, et l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en marge de l'événement, l'Ordre est à pied d'œuvre pour développer de nouvelles modalités de formation continue, préparer les journées de la psychoéducation 2020 et planifier les positionnements de notre profession quant à différents enjeux sociaux. En ce sens, une équipe travaille déjà sur le dossier de la protection de la jeunesse en vue de notre participation aux réflexions de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. De plus, l'Ordre veillera à contribuer aux consultations devant mener au nouveau plan de lutte contre l'intimidation. Nous continuerons donc d'intervenir dans la sphère publique au regard d'enjeux qui touchent la clientèle des psychoéducateurs et psychoéducatrices et pour lesquels notre expertise est pertinente.

Remerciements

En terminant, je remercie d'abord les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur rigueur. Je remercie également les employés de la permanence qui travaillent au quotidien à incarner la mission de l'Ordre et qui ont su naviguer habilement dans une année remplie de nouveautés. Pour la réalisation de l'ensemble de ses activités, l'Ordre dépend également de la contribution d'un grand nombre de contractuels et de bénévoles, dont l'apport, bien que souvent discret, demeure essentiel pour déployer nos actions afin de réaliser notre mission. Finalement, un merci tout spécial à Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, qui a su motiver l'ensemble de l'équipe à aller de l'avant, grâce à sa vision et à son dynamisme. Ses conseils avisés et son appui constant m'ont été très précieux dans mon rôle de président.



Denis Leclerc, ps. éd.

Président

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Sur le plan des activités régulières, l'équipe de la permanence, en collaboration avec les membres et les représentants du public qui siègent au sein de différents comités, a poursuivi des activités au regard de l'admission, l'inscription au tableau des membres, la formation continue, l'inspection, les enquêtes et la discipline. D'ailleurs, durant l'exercice, l'Ordre a atteint un nombre record de 5000 membres ! On retrouvera d'ailleurs les détails relatifs à certaines activités courantes dans les pages suivantes du rapport annuel.

Sur le plan stratégique, l'année 2018-2019 a été menée sous le signe de la consolidation. Pour cette deuxième année du plan stratégique 2017-2020, l'Ordre a maintenu le cap quant à l'actualisation de ses orientations stratégiques et s'est doté de moyens pour atteindre ses objectifs.

Orientation 1 : S'assurer que les psychoéducateurs exercent leur profession avec compétence et intégrité

Pour cette orientation, l'Ordre avait produit l'an dernier le document intitulé « Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec ». Durant l'année 2018-2019, l'Ordre en a assuré la diffusion, mais également a su intégrer les concepts au sein de ses activités de formation continue, telle que la Journée de formation continue tenue en novembre 2018, et dans des articles publiés dans le magazine de l'Ordre, « La pratique en mouvement ». Cette approche de diffusion et d'appropriation amène les membres à considérer le référentiel non seulement comme un guide, mais également comme un outil leur permettant d'autoévaluer leur pratique au quotidien.

Le contenu du référentiel sera également décliné dans le programme de formation continue conçu par l'équipe de l'Ordre durant l'exercice 2018-2019, et qui prendra pleinement son envol à l'automne 2019. En effet, ce programme de formation continue sera accessible partout et par tous les membres grâce à une nouvelle plateforme informatique de diffusion et de partage de connaissances. Ce projet est significatif pour l'équipe qui y a travaillé sans relâche cette année afin de proposer un

programme de formation continue à la hauteur des attentes actuelles des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Le processus d'admission par équivalence a également fait l'objet de travaux importants durant le dernier exercice; un processus complexe étant donné notamment que la psychoéducation est une profession unique au Québec. Ainsi, l'Ordre s'est doté d'un outil d'évaluation des compétences basé sur le nouveau référentiel des compétences, outil qui sera validé par une chercheuse au cours de l'exercice 2019-2020. L'équipe poursuit également son travail avec les universités afin de rendre accessible aux candidats à l'admission par équivalence une offre de formation complémentaire. Enfin, dans le but de mieux informer les candidats en amont, une série de moyens seront déployés au cours du prochain exercice, grâce à une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Dans une perspective de protection du public, l'Ordre a maintenu son implication au sein de la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines afin de concevoir une stratégie de diffusion et d'appropriation de connaissances au regard de l'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent. La stratégie devrait être déployée au cours de la prochaine année.

Orientation 2 : Contribuer à la qualité des services offerts aux personnes vulnérables

Les clientèles des psychoéducateurs étant variées, la vigie quant aux décisions gouvernementales ou aux événements de l'actualité touchant ces clientèles recense nécessairement de multiples sources. L'Ordre a ainsi mis en place un mécanisme de vigie qui lui permet d'être au courant des enjeux et d'alimenter l'équipe quant aux interventions à mener auprès des décideurs, de partenaires, ou même du grand public, dans la poursuite de notre mission.

Cette vigie a notamment mis en lumière le projet de loi du gouvernement fédéral quant au droit inhérent des Autochtones d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille. En ce sens, l'Ordre travaillait déjà sur un projet conjoint avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, ayant justement comme objectif de soutenir les communautés autochtones pour former des membres de leurs communautés à effectuer les activités réservées liées à la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, ainsi que l'activité réservée en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation. Durant le dernier exercice, le projet s'est construit grâce à l'implication de l'ensemble des partenaires, tant du gouvernement du Québec que des communautés autochtones.

Afin de créer l'actualité dans une perspective de protection du public, l'Ordre a organisé en février dernier sa troisième édition des Journées de la psychoéducation. Sous la thématique du stress, la campagne d'information a suscité beaucoup d'intérêt, tant sur le Web qu'auprès des médias, amenant la profession à être mieux comprise et reconnue quant à sa valeur ajoutée auprès notamment des enfants et des personnes âgées.

Orientation 3 : Favoriser la contribution de tous à la performance organisationnelle

La performance organisationnelle, c'est l'efficacité, mais également la saine gouvernance. En ce sens, l'Ordre a mis en œuvre différents mécanismes structurant ses activités. Par exemple, l'Assemblée générale annuelle 2018 a été la première édition qui s'est tenue selon les nouvelles dispositions du *Code des professions* visant à favoriser la participation des membres dans certaines décisions. L'Ordre a constaté la grande participation des membres, généreux de leurs commentaires et observations et l'implication des membres du conseil d'administration dans la mise en œuvre de ces nouvelles façons de faire.

La performance organisationnelle s'incarne également par le service à la clientèle. D'une part, l'Ordre a publié sa déclaration de services aux citoyens dans laquelle il s'engage à répondre aux questions et préoccupations du public dans de courts délais. D'autre part, l'Ordre a formalisé davantage son système de réponse aux questions des membres sur les volets déontologiques, une modalité de plus en plus reconnue, utilisée et appréciée.

La performance organisationnelle, c'est aussi avoir une conscience environnementale. Dans cette perspective, l'Ordre a choisi de donner accès à la « Revue de psychoéducation » en version électronique. Cette approche permet d'avoir accès en tout temps à la version en ligne et d'effectuer une recherche dans les numéros précédents.

L'Ordre est en bonne situation financière et peut compter sur une équipe motivée qui incarne les valeurs de l'Ordre, et je tiens à souligner leur engagement. Je désire également remercier les nombreux membres de l'Ordre qui siègent à divers comités. Sans vous, l'Ordre ne pourrait poursuivre et mener à bien ses activités régulières tout autant que ses projets. Je tiens à remercier le président, Denis Leclerc, pour sa capacité à mobiliser les membres du conseil d'administration tout autant que nos partenaires du domaine de la santé mentale et des relations humaines et des différents réseaux où exercent les psychoéducateurs et psychoéducatrices, et ce en ayant toujours à cœur la mission de protection du public de l'Ordre. Enfin, je remercie également tous les administrateurs de l'Ordre, élus et nommés, pour leur excellent travail, leur collaboration et leur confiance.



Dominique Auger, D.S.A., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire

Prix et bourses de l'Ordre



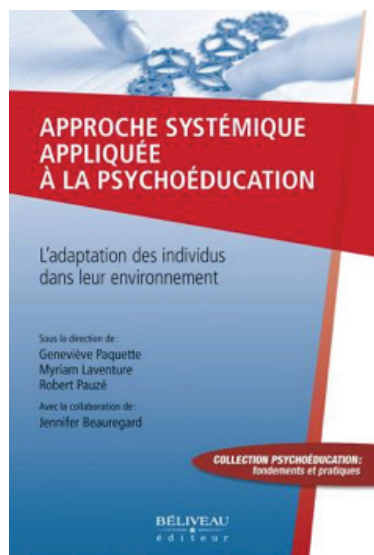
BOURSE JOCELYNE-PRONOVOST

L'Ordre a remis la bourse Jocelyne-Pronovost à **Isabelle Martineau-Crête**, étudiante à la maîtrise en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Sur la photo : Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Isabelle Martineau-Crête, et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

BOURSE MARCEL-RENOU

La bourse Marcel-Renou a été remise à **Meggy Pelletier, ps. éd.**, étudiante au doctorat en psycho-pédagogie à l'Université Laval.



PRIX PUBLICATION – RECHERCHE

Le prix Publication – Recherche 2018 a été remis à **Geneviève Paquette ps. éd., Myriam Laventure et Robert Pauzé** de l'Université de Sherbrooke pour la publication «Approche systémique appliquée à la psychoéducation : l'adaptation des individus dans leur environnement».

PRIX PUBLICATION – GRAND PUBLIC

Le prix Publication – Grand public 2018 a été remis à **Solène Bourque, ps. éd.** et à **Nadia Berghella** pour l'album psychoéducatif « Mini Loup vit un tourbillon d'émotions » publié aux éditions MIDI TRENTE.

Sur la photo : Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Nadia Berghella, Solène Bourque, ps. éd., et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre



PRIX DE LA RELÈVE

Le prix Relève 2018 a été remis à **Stéphanie Roy, ps. éd.** et **Anne-Julie Gagnon, crim.** de Équijustice Lanaudière Sud, pour leur programme d'intervention « Dominos – Gestion de la colère et des conflits ».

Sur la photo : Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Amélie Brunet et Joane Vandal de Équijustice Lanaudière Sud, et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre



PRIX GILLES-GENDREAU

Le prix Gilles-Gendreau 2018 a été remis à **Corinne Bergeron D'Amours, ps. éd.**, **Frédéric Martin, ps. éd.**, **Simina Stan, ps. éd.** et **Ronald Chartrand de Boscoville** pour leur formation « La planification et l'évaluation post-intervention d'une activité individuelle ou de groupe à l'aide du modèle psychoéducatif ».

Sur la photo : Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Frédéric Martin, ps. éd., Simina Stan, ps. éd. et Corinne Bergeron D'Amours, ps. éd., et Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre



Rapport des activités du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration veille à la surveillance générale de l'Ordre ainsi qu'à l'encadrement et la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec



Francine Boivin
nommée en mai 2016
(2^e mandat)



Philippe Duby
nommé en avril 2018
(1^{er} mandat)



Lucie Lacroix
nommée en avril 2018
(1^{er} mandat)



Jocelyne Pellerin
nommée en mai 2016
(2^e mandat)

Les administrateurs et administratrices élus/es

Région 01

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine,
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte Nord

Région 02

Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches

Région 03

Mauricie et Centre-du-Québec



Denis Leclerc
Président réélu en mai 2016
(2^e mandat)



Mireille Jean
réélue en mai 2018
(3^e mandat)



Marc Bergeron
réélu en mai 2016
(3^e mandat)



Brigitte Alarie
réélue en mai 2018
(4^e mandat)

Région 04

Estrie

Région 05

Montréal



Sarah Duford
réélu en mai 2016
(2^e mandat)



Josée Brouillard
réélue en mai 2018
(2^e mandat)



Monique Nadeau
réélu en mai 2018
(3^e mandat)



Stéphanie Poissant
élue en mai 2018
(1^{er} mandat)

Région 06

Laval, Laurentides et Lanaudière

Région 07

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec

Région 08

Montérégie



Karine Labrecque
élue en septembre 2017
(1^{er} mandat)



Benjamin Pierre Rondeau
élu par les membres du CA
en mai 2018
(1^{er} mandat)



Carl Bouchard
réélu en mai 2018
(2^e mandat)



Jean-Pierre Robin
réélu en mai 2016
(3^e mandat)



Véronique Saint-Pierre
élue en mai 2016
(1^{er} mandat)

Rémunération des dirigeants

L'Ordre établit la rémunération des dirigeants en faisant preuve de responsabilité financière, d'équité et de cohérence au sein de l'organisation tout en reflétant le marché externe. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les indemnités versés au cours de l'exercice.

Le président, ainsi que la directrice générale et secrétaire reçoivent un salaire annuel¹. De plus, une contribution équivalente à 8 % de leur salaire est versée dans leur régime de retraite et ils bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assumée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est fourni par l'Ordre.

En 2018-2019, la rémunération du président et de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre s'établissait comme suit :

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables ²	Avantages non imposables ³	Rémunération globale
Denis Leclerc	Président	137 010 \$	4 471 \$	11 862 \$	153 343 \$
Dominique Auger	Directrice générale et secrétaire	124 047 \$	7 550 \$	10 309 \$	141 906 \$

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2019

Le président de l'Ordre, Denis Leclerc, ps. éd., est élu au suffrage universel des membres. Il a été réélu pour un deuxième mandat en mai 2016. Il occupe son poste à temps complet.

Pour l'exercice 2018-2019, le jeton de présence versé aux administrateurs élus était de 105.86 \$ pour les réunions du conseil d'administration et de 334.34 \$ pour les réunions des comités du conseil. Pour les réunions de quatre heures et moins, le jeton de présence était de 50 % des montants mentionnés précédemment.

Caractéristiques de la directrice générale et secrétaire en poste au 31 mars 2019

Madame Dominique Auger, D.S.A., Adm. A. est la directrice générale et secrétaire de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec depuis le 18 janvier 2016. Elle occupe son poste à temps complet.

Les administrateurs élus autres que le président reçoivent des jetons de présence. Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec reçoivent de l'Ordre un jeton de présence équivalent à la différence entre le jeton qui leur est versé par l'Office des professions du Québec et celui qui est versé aux administrateurs élus. Les réunions du conseil d'administration se tiennent en dehors des heures régulières de travail, soit le samedi ou en soirée, et les réunions des comités du conseil se tiennent sur les heures régulières de travail.

1. Les salaires du président, de la directrice générale et secrétaire ainsi que des employés de l'Ordre sont basés sur une grille salariale développée par la firme Groupe-conseil Aon.

2. Cotisations de l'employeur à l'assurance collective, RRQ et RQAP

3. Cotisation de l'employeur au régime de retraite et frais pour téléphone cellulaire

En 2018-2019, la rémunération des administrateurs s'établissait comme suit :

Nom	Titre	Participation aux comités du Conseil	Assiduité aux réunions du conseil et des comités	Rémunération globale
Mireille Jean	Administratrice élue		100 %	635,16 \$
Marc Bergeron	Administrateur élu	Comité exécutif, Comité de gouvernance	93 %	2 992,61 \$
Brigitte Alarie	Administratrice élue	Comité exécutif, Comité d'évaluation de la direction générale	100 %	3142,71 \$
Sarah Duford	Administratrice élue	Comité d'évaluation de la direction générale	86 %	582,23 \$
Josée Brouillard	Administratrice élue		100 %	635,16 \$
Monique Nadeau	Administratrice élue	Comité de gouvernance	85 %	2 983, 92 \$
Stéphanie Poissant	Administratrice élue		100 %	635,16 \$
Karine Labrecque	Administratrice élue		100 %	529,30 \$
Benjamin Pierre Rondeau	Administrateur élu		100 %	529,30 \$
Carl Bouchard	Administrateur élu	Comité exécutif	92 %	2 535,34 \$
Jean-Pierre Robin	Administrateur élu	Comité exécutif, Comité d'évaluation de la direction générale	100 %	969,50 \$
Véronique Saint-Pierre	Administratrice élue	Comité de gouvernance	100 %	2 306,86 \$
Francine Boivin	Administratrice nommée	Comité exécutif, Comité d'évaluation de la directrice générale	100 %	1007,55 \$
Philippe Duby	Administrateur nommé		100 %	0
Lucie Lacroix	Administratrice nommée		67 %	0
Jocelyne Pellerin	Administratrice nommée	Comité de gouvernance	92 %	869, 21 \$

Activités du conseil d'administration

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration a tenu 6 séances ordinaires et aucune séance extraordinaire. L'assemblée

générale de l'Ordre 2018-2019 s'est tenue le 8 novembre 2019 au Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe.

En matière d'affaires légales et réglementaires, le conseil d'administration a notamment :

- adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs élus et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- adopté le *Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- adopté le projet de rapport annuel 2017-2018;
- adopté le programme de surveillance générale 2018-2019;
- adopté une résolution afin que soit modifié l'article 1.23.1 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin que les programmes de maîtrise suivants y figurent à titre de diplômes donnant ouverture au permis de psychoéducateur et psychoéducatrice :
 - Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec stage (3158) et maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec mémoire et stage (3168) délivrés par l'Université du Québec en Outaouais;
 - Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec stage (3158) et maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec mémoire et stage (3168) délivrés par l'Université du Québec à Trois-Rivières;
 - Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.) avec stage (3158) délivré par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- autorisé une poursuite pour usurpation de titre contre une ancienne psychoéducatrice afin qu'elle cesse d'utiliser le titre et les initiales réservés aux membres de l'Ordre.

En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position, le conseil d'administration a notamment :

- approuvé le plan d'action 2018-2019 de l'Ordre;
- adopté le document « Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec »;
- adopté le rapport de mi-année du bureau du syndic.

En matière d'affaires administratives et financières, le conseil d'administration a notamment :

- consulté les membres avant l'assemblée générale et lors de celle-ci au sujet d'un ajustement de la cotisation de 10 \$, ce qui porterait le montant de la cotisation régulière à 559 \$ pour l'année 2019-2020;

- consulté les membres avant l'assemblée générale annuelle au sujet du principe général d'ajustement annuel de la cotisation en lien avec l'indice des prix à la consommation;
- adopté l'augmentation de la cotisation 2019-2020 de 10 \$;
- adopté l'augmentation des frais d'inscription au registre des droits acquis de 5 \$;
- proposé aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'approuver une augmentation de 1,8% des jetons de présence versés aux administrateurs et de l'échelle salariale de président au 1^{er} avril 2019, en concordance avec l'augmentation de la cotisation;
- adopté l'augmentation des échelles salariales pour l'année 2019-2020;
- proposé aux membres réunis en assemblée générale de retenir les services de la firme Poirier et Associés Inc. pour l'audit financier de l'Ordre pour l'année 2018-2019;
- entériné l'offre de location paraphée par les directrices générales des ordres respectifs, soit l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, et par le propriétaire;
- nommé Brigitte Alarie, ps. éd., signataire des effets de commerce;
- nommé Daniel Demers, signataire des effets de commerce d'un montant de moins de 5 000 \$;
- approuvé le choix d'un fournisseur pour la plateforme de formation continue à distance et le financement du développement initial du programme de formation continue.

En matière de gouvernance, le conseil d'administration a notamment :

- adopté les délégations de pouvoirs au comité exécutif;
- adopté l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle;
- approuvé le calendrier des réunions du conseil d'administration;
- adopté le texte pour la section sur la rémunération des dirigeants dans le rapport annuel;
- adopté la politique sur la rémunération du président de l'Ordre et du directeur général et secrétaire;
- adopté la politique sur la rémunération des administrateurs;
- adopté la déclaration de services;
- adopté les politiques modifiées concernant le bureau du syndic et les conditions d'engagement des inspecteurs.

En matière de nominations et de mandats, le conseil d'administration a notamment :

- nommé Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre, représentant officiel au CIQ, Brigitte Alarie, ps. éd., déléguée et Claude Paquette, ps. éd., comme délégué substitut au CIQ;
- nommé Jean Hénault, ps. éd., secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- nommé Michel Larose, ps. éd. membre du conseil de discipline pour un mandat de trois ans;
- nommé Hélène Larose, ps. éd. membre au comité d'admission par équivalence pour une durée de trois ans;
- approuvé la mise en place du comité pour les jeunes psychoéducateurs et les étudiants;
- nommé Marie-Claude Charron, ps. éd. membre du comité d'admission par équivalence pour une durée de trois ans;
- nommé Marc Bergeron, ps. éd. membre du comité de gouvernance;
- nommé Ann-Rebecca Maugile, ps. éd. membre du comité de révision des plaintes pour une durée de trois ans;
- nommé Darquise Baribeau, ps. éd., membre du conseil de discipline pour une durée de trois ans;
- nommé Francine Dépelteau, ps. éd., secrétaire substitut au comité d'inspection professionnelle;
- nommé Lise Desbiens, ps. éd., présidente du comité de révision des plaintes pour une durée de trois ans;
- nommé Nathalie Laplante, ps. éd., Michelle Veillette, ps. éd. membres du comité de révision des plaintes pour une durée de trois ans;
- renouvelé les mandats de Lucille David, ps. éd. et Diane Métayer, ps. éd., membres du conseil de discipline pour une durée de trois ans;
- nommé Diana Poot, ps. éd., membre du conseil de discipline pour une durée de trois ans.

En matière de reconnaissance, le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix Gilles-Gendreau à Corine Bergeron D'Amours, ps. éd., Frédérick Martin, ps. éd., Simina Stan, ps. éd., et Ronald Chartrand;
- décerné le Prix Publication – Recherche à Geneviève Paquette, ps. éd., Myriam Laventure et Robert Pauzé;
- décerné le Prix de la relève à Anne-Julie Gagnon, criminologue et Stéphanie Roy, ps. éd.;
- décerné le Prix grand public à Solène Bourque, ps. éd., et Nadia Berghella;
- décerné la Bourse Marcel-Renou à Meggy Pelletier, ps. éd.;
- décerné la Bourse Jocelyne-Pronovost à Isabelle Martineau Crête, ps. éd.;
- soumis la candidature de Bernard Deschênes, ps. éd., pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a notamment :

- retenu les services de la firme Matière Grise pour faire l'évaluation du maintien de l'équité salariale;
- nommé Anne-Marie Beaulieu, ps. éd., syndique par intérim, pour la période de transition entre la démission du syndic en titre et l'embauche du nouveau syndic;
- autorisé le président Denis Leclerc, ps. éd. à signer un contrat d'embauche dans le respect de la grille salariale établie pour le poste de syndic et des conditions de travail applicables aux cadres de l'Ordre, dont une période de probation de 52 semaines;
- adressé une motion de félicitations à Anne-Marie Beaulieu, ps. éd., pour la remercier d'avoir repris les dossiers du bureau du syndic lors de l'intérim de ce poste.

Message des administrateurs nommés

Les administrateurs nommés sont désignés par l'Office des professions du Québec, pour des mandats dont la durée correspond à celle des administrateurs élus.

Soulignons tout d'abord le départ de deux de nos collègues soit Mme Claude Di Stasio et M. Raoul Desmeules qui ont complété deux mandats en s'impliquant non seulement au conseil d'administration mais également dans différents comités.

Pour combler ces vacances, l'Office a désigné M. Philippe Duby et Mme Lucie Lacroix.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les administrateurs nommés, outre le conseil d'administration, ont participé au comité exécutif, au comité de gouvernance et à des comités ad hoc. Ils n'ont pas hésité à offrir et à partager leur expertise spécifique dans des dossiers où celle-ci était requise. Ces contributions soulignent l'intérêt manifeste des administrateurs nommés aux affaires de l'Ordre, au respect de sa mission et au développement de la profession de psychoéducateurs afin d'assurer aux personnes qui les requièrent des services de qualité.

Ils ont ainsi soutenu et appuyé le développement de la plateforme de formation Web.

Toujours soucieux de la saine gouvernance, les administrateurs nommés sont intervenus activement dans les délibérations et ont apprécié l'accueil et l'écoute des administrateurs élus, du président et de la directrice générale.

Au terme de cet exercice, nous avons l'assurance que les orientations de l'OPPQ sont conformes à sa mission.

Les administrateurs nommés,

Francine Boivin

Lucie Lacroix

Philippe Duby

Jocelyne Pellerin

Rapport des activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie du conseil d'administration, à la composition du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Le comité de gouvernance a tenu sept réunions au cours de l'année financière.

Au cours de l'année, les membres du comité de gouvernance ont notamment :

- révisé le *Règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs élus et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- proposé une formation sur l'éthique aux membres du conseil d'administration en lien avec la Loi 11, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*;
- révisé le *Règlement sur la représentation et sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*;
- proposé une politique sur la rémunération du président de l'Ordre et du directeur général et secrétaire;
- proposé une politique sur la rémunération des administrateurs élus;
- révisé la politique *Règles de gouvernance* de l'Ordre;
- révisé le projet de lignes directrices en matière de gouvernance de l'Office des professions du Québec et proposé des modifications à cet égard;
- nommé une présidente du présent comité;
- effectué une réflexion au sujet de la relève au conseil d'administration.

Membres du comité de gouvernance

Véronique Saint-Pierre, ps. éd., administratrice, présidente du comité depuis le 19 janvier 2018

Monique Nadeau, ps. éd., administratrice

Jocelyne Pellerin, administratrice nommée

Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

Dominique Auger, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, des deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire de l'Ordre, ont pris connaissance des décisions du comité des admissions par équivalence, procédé à l'étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline et fait des recommandations au conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif.

Délivrance de permis, accréditations et tableau des membres

Le Comité exécutif a, notamment :

- effectué la délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscrit des membres;
- effectué la délivrance de permis à des nouveaux membres ayant un dossier criminel après analyse de leurs dossiers respectifs;
- délivré, renouvelé et annulé des permis restrictifs temporaires;
- octroyé des permis réguliers à des détenteurs de permis temporaires;
- accordé des prolongations de délai de permis restrictifs temporaires à des candidats pour compléter les exigences rattachées à l'obtention à leur permis régulier;
- radié des membres pour différents motifs (suite à un non-paiement de la cotisation ou à un non-respect des exigences de l'Ordre);
- accordé des accréditations à la pratique de la médiation familiale;
- accordé des prolongations à l'accréditation à la médiation familiale;
- suspendu une accréditation familiale pour formation non effectuée;
- recommandé au conseil d'administration de déléguer le pouvoir d'admission régulière au comité des admissions régulières.

Affaires réglementaires

Le Comité exécutif a, notamment :

- imposé des mesures de perfectionnement à des psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline;
- prolongé le délai pour réussir une formation ou une supervision à des psychoéducateurs;
- demandé une inspection sur la compétence d'un membre afin que le comité d'inspection professionnelle fasse des recommandations au comité exécutif quant aux supervisions ou formations nécessaires pour que ce membre se conforme aux exigences portant sur les compétences requises pour que sa limitation d'exercice soit levée et qu'il puisse reprendre ses activités;
- entériné l'ensemble des modifications suggérées par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale au *Règlement sur la médiation familiale*, à l'exception des modifications proposées à l'article 10 au sujet desquelles l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec préfère s'abstenir, afin que celles-ci soient présentées pour discussion au ministère de la Justice;
- autorisé la responsable de l'usurpation de titre de l'Ordre à communiquer avec les procureurs de l'Ordre afin de leur demander d'entreprendre les procédures nécessaires pour intenter une injonction à l'encontre d'une ancienne psychoéducatrice afin qu'elle cesse d'utiliser le titre et les initiales réservés aux membres de l'Ordre.

Affaires administratives et financières

Le Comité exécutif a, notamment :

- adopté les états de revenus et dépenses tout au cours de l'année;
- nommé un membre du comité exécutif pour recevoir les états financiers de l'année;
- approuvé les rapports de dépenses du président;
- proposé des modifications concernant les placements de l'Ordre;
- recommandé au conseil d'administration l'augmentation des échelles salariales et des jetons de présence pour l'année 2019-2020;
- recommandé aux administrateurs de conserver les barèmes de frais de déplacement tels quels;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2019-2020;
- recommandé au conseil d'administration de l'Ordre d'adopter les politiques *Règles concernant le bureau du syndic* et *Conditions d'engagement des inspecteurs* telles que présentées au comité exécutif avec certaines modifications et propositions pour le futur;
- prolongé le plan stratégique 2017-2020 d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2021 et adopté le plan d'action 2019-2020 tel que présenté en ajustant l'objectif lié à la prochaine planification stratégique.

Affaires professionnelles

Le Comité exécutif a, notamment :

- recommandé au conseil d'administration la candidature de Bernard Deschênes, ps. éd., pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec;
- nommé Mélanie L'Heureux-Lapalme, ps. éd., Ginette Lajoie, ps. éd., Luc Mantha, représentant du public, Gilles Cantin, professeur à l'UQAM, membres du jury des prix 2018;
- nommé Réjean Émond, ps. éd., membre du comité de dossier du magazine;
- autorisé le choix d'une firme de relations publiques pour travailler sur un projet de rayonnement de la pratique auprès de futurs candidats à l'admission par équivalence;
- approuvé l'attribution d'un contrat à un fournisseur pour procéder à l'analyse du maintien de l'équité salariale au cours de l'automne 2018;
- recommandé au conseil d'administration le choix d'un fournisseur pour la plateforme de formation continue à distance et l'approbation du financement du développement initial du programme de formation continue;
- nommé Mélanie L'Heureux-Lapalme, ps. éd., Ginette Lajoie, ps. éd., Luc Mantha, représentant du public, et Catherine Gosselin, professeure à l'UQAM, membres du jury des prix 2019.

Membres du comité exécutif

Denis Leclerc, ps. éd., président

Jean-Pierre Robin, ps. éd., vice-président (jusqu'au 12 mai 2018)

Brigitte Alarie, ps. éd., administratrice (vice-présidente à compter du 12 mai 2018)

Marc Bergeron, ps. éd., administrateur

Carl Bouchard, ps. éd., administrateur (à compter du 12 mai 2018)

Francine Boivin, administratrice nommée

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Dominique Auger, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire

Manon Gauthier, B.A., adjointe à la direction générale, à la présidence et responsable des ressources humaines

Direction des affaires corporatives

Alain Beauregard, B.A., responsable des communications jusqu'au 12 octobre 2018

Jacinthe Majeau, M.Sc., responsable des communications à partir du 15 octobre 2018

Carole St-Onge, responsable des services administratifs jusqu'au 7 août 2018

Daniel Demers, responsable des services administratifs à partir du 9 août 2018

Sonia Zennaf, adjointe aux communications et aux services administratifs

Bureau du syndic

Robert Turbide, ps. éd., syndic jusqu'au 13 juillet 2018

Sylvain Daigneault, ps. éd., syndic à partir du 19 décembre 2018

Anne-Marie Beaulieu, ps. éd., syndique adjointe et syndique par intérim du 14 juillet au 18 décembre 2018

Bernard Cabot, ps. éd., syndic adjoint

Jean-François Gauthier, ps. éd., syndic adjoint

Annie Poirier, ps. éd., syndique adjointe

Secrétariat général et affaires juridiques

Mélany Besner, adjointe à l'admission

Josée Caron, technicienne juridique et secrétaire du conseil de discipline

Direction de l'encadrement et du soutien de la pratique

Claude Paquette, ps. éd., directeur de l'encadrement et du soutien de la pratique

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Francine Dépelteau, ps. éd., responsable de l'inspection professionnelle

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps. éd., coordonnatrice à la formation continue et au soutien professionnel

Jean Hénault, ps. éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

M^e Anne-Marie Pierrot, responsable des admissions par équivalence

Martin Paquette, adjoint aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique

Rose St-Gérard, ps. éd., chargée de projets PL 21 et communautés autochtones

Pierrette Savard, adjointe à l'inspection et au bureau du syndic

Dominique Trudel, Ph.D., ps. éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel

Hélène Vernerey, adjointe au développement et au soutien professionnel

Équipe d'inspecteurs

Jacques Adam, ps. éd.

Janie Aubin, ps. éd.

Marie Bédard, ps. éd.

Richard Chagnon, ps. éd.

Sylvain Daigneault, ps. éd. (jusqu'en novembre 2018)

Mélissa De Courval, ps. éd.

Anne-Marie Delisle, ps. éd.

Richard Lachapelle, ps. éd.

Geneviève Massicotte, ps. éd.

Ghitza Thermidor, ps. éd.

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des psychoéducateurs* ou des autres règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Cette année, 42 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 40 ont été fermés. De nombreuses demandes d'information ont été reçues

de la part du public ou des membres concernant des renseignements en regard des lois et règlements régissant l'exercice de la psychoéducation.

Aucune demande de renseignements en vertu de la *Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels* n'a été reçue.

Bilan des dossiers traités au cours de la période visée

Dossiers demeurés ouverts au 1 ^{er} avril 2018	9
Dossiers ouverts durant la période	42
Membres visés durant la période	40
Dossiers fermés durant la période	40
Dossiers demeurant ouverts au 1 ^{er} avril 2019	11

Décision

Décisions de porter plainte	7
Décisions de ne pas porter plainte	33
Décision de régler le dossier par la conciliation	0

Motif principal des demandes d'enquête reçues au cours de la période visée

Qualité de la relation professionnelle	16
Consentement	3
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	1
Qualité d'exercice	10
Collaboration et engagement professionnels	2
Renseignements de nature confidentielle	5
Dispositions préliminaires	3
Total	40

Bureau du syndic

Robert Turbide , ps. éd., syndic (jusqu'au 13 juillet 2018)
Sylvain Daigneault , ps. éd., syndic (à compter du 19 décembre 2018)
Anne-Marie Beaulieu , ps. éd., syndique adjointe et syndique par intérim (du 14 juillet au 18 décembre 2018)
Bernard Cabot , ps. éd., syndic adjoint
Jean-François Gauthier , ps. éd., syndic adjoint
Annie Poirier , ps. éd., syndique adjointe

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur, jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

Résumé des réalisations

Pour l'exercice 2018-2019, un total de 570 avis de sélection ont été envoyés aux membres sélectionnés, les invitant dans un premier temps à remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre représente environ 15 % des membres en exercice clinique. Après analyse, 241 visites ont été déterminées, représentant 55 % des membres ayant rempli le questionnaire. À ce nombre s'ajoutent 11 visites de milieux en soutien clinique, réalisées auprès d'environ 350 membres et portant notamment, sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie.

Durant cette même période, le CIP s'est réuni à neuf reprises et a tenu trois journées d'étude, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du comité d'inspection professionnelle.

Recommandations au conseil d'administration

Le CIP a fait les recommandations suivantes :

- Rendre accessibles ou plus accessibles les formations portant sur l'évaluation psychoéducative, la déontologie et la tenue des dossiers, notamment ceux en service-conseil;
- Offrir des visites de milieu dans des régions où l'Ordre est peu présent ou se rend moins souvent.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2018-2019

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2018-2019 et a proposé au conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

Critères de sélection permanents

Les membres :

- qui présentent un minimum d'un an d'expérience professionnelle;
- qui arrivent à trois ans de pratique;
- dont la dernière inspection remonte à plus de sept ans;
- dont les heures de formation continue ne respectent pas la norme d'exercice;
- qui ont été admis par équivalence dans la dernière année (pour ces membres, la visite proposée sera de type visite de démarrage);
- qui vivent un changement majeur de poste occupé, de domaine de pratique, de services offerts ou de clientèle.

Critères spécifiques pour la période :

Les membres :

- qui exercent en milieu scolaire;
- qui cumulent 15 ans ou plus de pratique;
- qui travaillent dans les CISSS et CIUSSS et qui soulèvent des préoccupations importantes dans leur questionnaire d'autoévaluation;
- qui exercent en pratique privée (clinique multidisciplinaire ou autonome).

INSPECTION GÉNÉRALE 2018-2019	
Questionnaires transmis aux membres	570
Questionnaires à recevoir	16
Questionnaires non complétés (annulés ou reportés) ⁴	115
Questionnaires complétés	439

QUESTIONNAIRES – Milieux de pratique	
Pratique privée	22
Centres jeunesse et centres de réadaptation	137
Milieu scolaire	142
Centres de la petite enfance	7
Milieu communautaire	17
Santé et services sociaux	151
Autres	94
Total des questionnaires	570

QUESTIONNAIRES – Résultats de l'analyse	
Pratique jugée acceptable	198
Visite déterminée	241
Le CIP ne peut se prononcer	0
Référence au syndic	0
Total	439

VISITES 2018 – Répartition des milieux de pratique	
Pratique privée	16
Centres jeunesse et centres de réadaptation	24
Milieu scolaire	91
Santé et services sociaux	87
Milieu communautaire et autres	23
Total	241

4. Motifs d'annulation ou report : congé de maladie, congé parental, retraite imminente, titre d'emploi ou fonctions (enseignant, gestionnaire, technicien, etc.).

DÉCISIONS DU CIP
pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Pratique répondant aux normes	45
Correctifs mineurs	104
Correctifs avec envoi de documents au CIP	83
Correctifs avec visite de contrôle	16
Inspection particulière portant sur la compétence	0
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	4
Imposition d'une limitation par le comité exécutif	1
Référence au syndic	0
À recevoir	0
Total	253

DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE
pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Provenance du syndic	4
Provenance du public – employeur – collègue	0
Provenance du CIP	0
Total	4

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE –
décisions du CIP pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Pratique répondant aux normes	0
Envoi de documents au CIP	1
Visite de suivi	4
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	2
Imposition d'une limitation par le comité exécutif	1
Référence au syndic	0
À recevoir	0

Comité d'inspection professionnelle

Chantal Cloutier , ps. éd.
Francine Dépelteau , ps. éd., secrétaire substitut
Julie Globensky , ps. éd.
Jean Hénault , ps. éd., secrétaire
Claire Jutras , ps. éd., présidente
Rina Petretta , ps. éd.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil de discipline a été saisi de six nouvelles plaintes par le syndic, il a pris six décisions en délibéré et n'a rendu aucune décision sur le banc. Aucune plainte privée n'a été déposée devant le conseil de discipline.

Séances du conseil de discipline :

- Sept journées d'audience
- Sept conférences de gestion

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2019 :

Nature de la plainte	Nombre
Avoir dévoilé à son client ses croyances philosophiques et spirituelles personnelles et avoir eu une relation sexuelle avec lui.	1
Avoir dévoilé à un tiers une information de nature confidentielle au sujet d'un client et transmis, sans motifs suffisants, des informations de nature confidentielle au sujet d'un client.	1
Avoir émis dans un rapport un avis sur un sujet qui ne relève pas de l'exercice de sa profession et tenu des propos inappropriés.	1
Avoir établi des liens intimes, amoureux et sexuels avec un client et fait des activités avec des clients qui n'étaient pas en lien avec les services professionnels rendus.	1

Décisions du conseil	Nombre
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	0
Autorisant le retrait de la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	6
Décision interlocutoire	0
Imposition d'une sanction	0

Décisions rendues par le conseil :

Le conseil de discipline a rendu six décisions déclarant l'intimé coupable dont une a été rendue à plus de 90 jours de la prise en délibéré. Parmi ces décisions, une décision a été rendue sur des dossiers de l'année en cours, quatre décisions ont été rendues sur des dossiers de l'année précédente et une décision a été rendue sur un dossier de l'année 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil de discipline a également fait cinq recommandations au conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel.

Sanctions imposées par le conseil	Nombre
Réprimande	4
Amendes	5
Limitation d'exercice et amende	0
Radiation temporaire	4*
Radiation permanente	0

*Sur les quatre radiations temporaires imposées, deux sont en lien avec des inconduites sexuelles; une d'elles est d'une durée de deux ans et une autre de trois ans.

Conseil de discipline
M^e Maurice Cloutier , président
M^e Hélène Desgranges , présidente
M^e Isabelle Dubuc , présidente
M^e Georges Ledoux , président
M^e Nathalie Lelièvre , présidente
M^e Daniel Y. Lord , président
M^e Lydia Milazzo , présidente
Darquise Baribeau , ps. éd.
Lucille David , ps. éd.
Carole Delage Papineau , ps. éd.
Bernard Deschênes , ps. éd.
Michel Laroche , ps. éd.
Christian Legendre , ps. éd.
Diane Métayer , ps. éd.
Libertad Sanchez , ps. éd.
Josée Caron , secrétaire du conseil
M^e Louise Richard , secrétaire substitut du conseil

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'année d'exercice 2018-2019, cinq demandes ont été présentées au comité qui s'est réuni 4 fois. Dans quatre dossiers, le comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. La cinquième demande a été traitée en avril 2019. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Comité de révision des plaintes
Louise Dépelteau , ps. éd., présidente (jusqu'au 23 janvier 2019)
Lise Desbiens , ps. éd., (présidente depuis le 23 janvier 2019)
Nathalie Laplante , ps. éd., (à compter du 23 janvier 2019)
Ann-Rebecca Maugile , ps. éd., (à compter du 17 novembre 2018)
Michelle Veillette , ps. éd. (à compter du 23 janvier 2019)
Jean-Louis Laberge , représentant du public
André Roy , représentant du public
Louis Roy , représentant du public
Josée Caron , secrétaire

Conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre*.

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

Arbitres
Isabelle Banville, ps. éd.
André Lavergne, ps. éd.
Joanne Parent, ps. éd.
Sylvie Pelletier, ps. éd.

Usurpation de titre et exercice illégal

Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation du titre : 26

Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal : 0

Parmi les enquêtes effectuées, une seule poursuite pénale portant sur l'usurpation de titre a été intentée.

Exercice en société

Onze psychoéducateurs exercent en société par action et treize en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, ainsi que les sociétés constituées conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de psychoéducateur en société*, sont assurés en responsabilité professionnelle pour un maximum de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ par année par La Capitale assurances générales inc.

Admission à la pratique

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Le conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et la réglementation de la *Charte de la langue française*. L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychoéducateurs hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre, ni de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à un arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette situation s'explique par le fait que la profession de psychoéducateur est propre au Québec et n'a pas vraiment d'équivalence à l'extérieur de la province.

Activités relatives à l'admission à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention du diplôme requis et à la réinscription à l'Ordre après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans

Le conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre

plus de cinq ans après l'obtention du diplôme requis et les demandes de réinscription à l'Ordre après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans, et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions* et le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Le comité des admissions par équivalence a tenu six réunions au cours desquelles il a :

- étudié 82 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire à neuf candidats, a exigé une formation supplémentaire à 38 candidats, a délivré un permis sans condition à 19 candidats, a refusé l'admission à 14 candidats ne satisfaisant pas aux exigences, a annulé le permis restrictif temporaire d'un candidat et a autorisé la délivrance d'un permis régulier avec restriction à un candidat;
- étudié la candidature de sept candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Le comité a délivré un permis sans condition à quatre candidats, imposé un cours et un stage à un candidat et imposé des cours aux deux autres candidats;
- étudié le dossier de 21 détenteurs de permis qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. Le comité a délivré un permis sans condition à quatre détenteurs de permis, imposé des cours à huit détenteurs de permis, imposé des cours et un stage à un détenteur de permis, imposé des cours et une supervision à un détenteur de permis, imposé des cours avec limitation du droit d'exercice à cinq détenteurs de permis, imposé des cours et une supervision avec limitation du droit d'exercice à un détenteur de permis, imposé des cours et un stage avec limitation du droit d'exercice à un détenteur de permis.

Comité des admissions par équivalence

Josée Lehoux, ps. éd., présidente du comité

Stéphanie Adin, ps. éd., membre (jusqu'en juin 2018)

Marie-Claude Charron, ps. éd., membre (depuis septembre 2018)

Sylvain Deschênes, ps. éd., membre

Hélène Larose, ps. éd., membre (depuis mai 2018)

Any Papazian, ps. éd., membre

Anne-Marie Pierrot, avocate, secrétaire du comité

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (Nombre)

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0
au Québec	0	0	0	0

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis (Nombre)

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	0	0	2	0
hors du Canada	14	3	4	7	0
au Québec	66	17	43	6	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	4
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	16

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues	Acceptées	Refusées	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue français</i>	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	25	9	16	0

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences.

L'Ordre offre des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission : système professionnel, déontologie et éthique, fondements de la psychoéducation et évaluation psychoéducative. De plus, les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage professionnel bénéficient d'une supervision par un psychoéducateur. L'encadrement offert au candidat respecte les conditions et exigences énoncées dans le « Guide de stage à l'intention des candidats à l'admission par équivalence » adopté par l'Ordre en 2014.

Activités de formation et stages	Nombre de participants
Système professionnel, déontologie et éthique (2 sessions offertes)	19
Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique (3 sessions offertes)	24
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	6
Stage de 270 heures	1 (terminé)
Stage de 405 heures	1 (terminé) 1 (abandonné)
Stage de 540 heures	1 (en cours)

Rencontres des étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer leurs étudiantes et étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation pour leur présenter le système professionnel et les mécanismes de protection du public. Il profite de cette occasion pour présenter en détail le fonctionnement de l'Ordre, les services offerts aux membres et les projets en cours. En plus d'informer les étudiantes et les étudiants, ces rencontres participent au développement de leur lien d'appartenance à l'Ordre.

En 2018-2019, les étudiants des universités suivantes ont été rencontrés :

- Université de Montréal – campus de Montréal et de Laval
- Université de Sherbrooke – campus de Sherbrooke et de Longueuil
- Université du Québec à Trois-Rivières – campus de Trois-Rivières et de Québec
- Université du Québec en Outaouais – campus de Gatineau et de St-Jérôme
- Université Laval

Activités relatives à la délivrance d'un permis	
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du Code des professions)	345
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	345
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de formation	82
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de formation	67
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	15
Demandes de permis reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a comme mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

Au cours de l'année 2018-2019, le comité a conclu les travaux initiés en 2016 au sujet de l'encadrement des stages offerts dans les programmes en psychoéducation en organisant une journée d'échange avec des représentants des six universités concernées. Lors de cette rencontre tenue le 6 novembre 2018, les participants ont pu débattre de certains enjeux ayant une influence sur la qualité de la formation. Le comité en a dégagé des points de convergence et des éléments à considérer dans l'organisation des stages. À partir de ceux-ci, il a rédigé un document à l'intention de ses partenaires universitaires qui comprend à la fois les exigences de l'Ordre vis-à-vis des stages et les éléments de bonne pratique partagés par les universités.

Le comité a également veillé à ce que les universités maintiennent leur offre d'activités d'apprentissage en éthique et en déontologie, ceci afin de respecter l'esprit de l'article 94 i) du Code des professions. Il a ainsi décidé de procéder, à tous les deux ans, à la collecte de quelques informations au sujet de ces cours et a réaffirmé l'importance que le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre* conserve une exigence de crédits en la matière.

Sur le plan des programmes en développement, le comité de la formation a poursuivi ses relations avec les représentantes de l'Université Concordia et a échangé sur l'application des normes d'équivalence au projet de programme de maîtrise en Youth Work and Psychoeducation. Il a aussi examiné la structure d'un programme de maîtrise recherche et intervention que l'Université Laval veut mettre de l'avant afin que celui-ci respecte les normes de l'Ordre.

Finalement, l'autonomisation des programmes de maîtrise en psychoéducation offerts par les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQAT, UQO, UQTR) amène l'Ordre à devoir demander à l'Office des professions du Québec une modification à l'article 1.23.1 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Cette demande doit être accompagnée d'un avis du comité de la formation au sujet de la concordance de ces programmes avec les normes d'équivalence. Le comité de la formation a ainsi procédé à l'examen des programmes suivants: baccalauréat en psychoéducation (7815) et maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) offerts par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; baccalauréat en psychoéducation (7815), maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168) offerts par l'Université du Québec en Outaouais; baccalauréat en psychoéducation (7815), maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168) offerts par l'Université du Québec à Trois-Rivières. À la suite de son analyse, il a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de se montrer favorable à la reconnaissance de ces diplômes comme donnant accès au permis de psychoéducateur ou psychoéducatrice.

Le comité de la formation a tenu cinq réunions au cours de l'année 2018-2019. À son habitude, l'une d'elles s'est déroulée conjointement avec le forum des universités, lequel rassemble des représentants des six universités offrant le programme de maîtrise en psychoéducation. Cette rencontre conjointe a eu comme principal objet de présenter « Le référentiel des compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec » adopté en mai 2018 par le conseil d'administration de l'Ordre.

Comité de la formation

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., représentante de l'Ordre et présidente du comité

Richard Lachapelle, ps. éd., représentant de l'Ordre

Caroline Couture, Ph. D., ps. éd., représentante du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

Isabelle Thibault, Ph. D., ps. éd., représentante du BCI

Simon Laverdière, représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

Marie-Claude Riopel, représentante suppléante du MÉES

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2018-2019, l'Ordre a reconduit les activités en salle les plus demandées, soit celles sur des instruments de mesure, sur le rôle-conseil et sur la pratique privée. Certaines ont été offertes à Montréal d'autres à Québec ou à distance. La formation interordres nouvellement offerte l'an dernier a été reconduite cette année. Malgré sa grande popularité, la formation sur la pratique privée n'a été offerte qu'une fois, car elle a été révisée au courant de l'année afin d'y inclure davantage d'éléments déontologiques appliqués à des situations courantes.

Comme pour les années précédentes, l'Ordre affiche, sur une section du site internet, des formations sur différents thèmes offertes par différents organismes ou établissements. Ayant à cœur que ses membres puissent avoir plus facilement accès à des formations variées, l'Ordre a également travaillé au développement d'un portail de formation continue à distance et au développement d'un nouveau programme de formation continue. Ces travaux de longue haleine verront le jour dans la prochaine année.

Tableau des activités de formation continue offertes en 2018-2019

Activités de groupe en salle	Nombre de séances	Nombre de membres participants
BASC-3 (9 heures)	3	74
Conners-3 (7 heures)	1	12
Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle (7 heures)	2	14 (places limitées)
Sous-total		100

Activités de groupe en classe virtuelle (Web)	Nombre de séances	Nombre de membres participants
Démarrer une pratique privée – 1 ^{re} partie (3 heures)	1	18
Démarrer une pratique privée – 2 ^e partie (3 heures)		
Webinaire : Des modalités de soutien professionnel pour exercer son rôle-conseil (1,5 heure)	1	36
Sous-total		54

Activités individuelles d'autoapprentissage	Nombre de séances	Nombre de membres participants
La tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	-	37
La tenue de dossiers : aspects pratiques (20 heures)	-	21
Test de lecture sur le magazine 15 : Tous engagés dans l'intervention (2 heures)	-	293
Sous-total		351

Autres activités de formation continue	Nombre de séances	Nombre de membres participants
Journée de formation continue de l'OPPQ	-	157
Sous-total	-	157
Total		662

Comité de la médiation familiale

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que parmi ses membres, les candidats à la médiation familiale rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Le comité de la médiation familiale (CMF) de l'Ordre étudie les demandes d'accréditation des membres à titre de médiateur familial conformément au *Règlement sur la médiation familiale* (RLRQ, chapitre c-25.01, r.0.7), ainsi que les demandes de prolongation d'accréditation avec engagement, et fait des recommandations au comité exécutif de l'Ordre. Il présente également des demandes de prolongation au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), en cohérence avec le mandat de ce dernier eu égard à l'interprétation et l'application des conditions et du processus d'accréditation en médiation familiale en concordance de la législation en la matière, lorsque pertinent. Suite aux recommandations du COAMF, le CMF fait ses recommandations au comité exécutif quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur.

Au cours de l'année 2018-2019, le comité s'est réuni à sept reprises. Le comité exécutif a approuvé les recommandations émises par le comité pour l'ensemble des dossiers traités :

Accréditation avec engagement	4
Accréditation sans engagement	3
Prolongation du délai pour effectuer les engagements (un an ou deux ans)	3
Suspension d'accréditation	1
Révocation d'accréditation	0
Annulation d'accréditation en raison de cessation de la pratique	2
Réactivation d'accréditation	0
Refus d'accréditation	0

Membres du comité de la médiation familiale

Johanne Quenneville, ps. éd. et médiatrice familiale

Catherine de Lanux, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable du comité

Autres comités de l'Ordre

Comité personnes âgées

Le plan d'action du comité personnes âgées pour l'année 2018–2019 était de terminer le développement d'un dépliant destiné au public et aux partenaires, présentant l'intervention psychoéducatrice auprès des personnes âgées; favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs qui travaillent auprès des personnes âgées; répertorier les écrits et outils cliniques écrits et utilisés par les psychoéducateurs travaillant auprès des personnes âgées; et préparer une journée d'ateliers et d'échange portant sur ce secteur de pratique dans le cadre du congrès de l'Ordre.

En plus d'avoir été sollicités par la permanence de l'Ordre pour répondre aux questions des membres et du public en lien avec le secteur de pratique, les membres du comité se sont réunis à sept reprises au cours de l'année et ils ont :

- réalisé la publication d'un dépliant promotionnel sur la pratique dans ce secteur, dépliant qui est maintenant disponible;
- travaillé à la planification d'une journée pour les membres du secteur dans le cadre du congrès 2019 de l'Ordre;
- débuté l'élaboration d'une liste d'ouvrages de référence pour le secteur de pratique ayant pour auteurs des psychoéducateurs;
- planifié une activité de réseautage dans le cadre du congrès 2019 de l'Ordre.

Membres du comité

Nathacha Aubé, ps. éd. (depuis le 30 janvier 2019)

Nathalie Côté, ps. éd. (jusqu'au 7 septembre 2018)

Audrey Lapierre, ps. éd.

Diane Métayer, ps. éd., responsable du comité

Marie-Josée Parent, ps. éd.

Marie-Claude Pérusse, ps.éd. (jusqu'au 26 avril 2018)

Catherine Sacchitelle, ps. éd. (depuis le 11 juin 2018)

Catherine de Lanux, ps. éd., secrétaire du comité

Forum des universités

Le forum des universités regroupe des représentants des différentes écoles de formation en psychoéducation. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale des psychoéducateurs et psychoéducatrices. Le forum invite aussi ces partenaires à prendre une part active aux projets de l'Ordre et à s'intéresser aux enjeux qu'il rencontre.

Le forum des universités a tenu une rencontre, le 24 mai 2018. Outre les échanges habituels d'information de part et d'autre, cette réunion a été l'occasion de présenter « Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec », adopté par le conseil d'administration de l'Ordre. Les membres du comité de la formation étaient également sur place pour cette présentation. Ils en ont profité pour informer les représentants universitaires du mécanisme proposé pour effectuer la vérification de l'offre d'activités d'apprentissage relatives à l'éthique et à la déontologie dans les programmes de formation initiale en psychoéducation (article 94 i) du *Code des professions*.

Il a aussi été question, lors de cette réunion, du cadre de collaboration universités-OPPQ pour l'application du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*, élaboré par un sous-comité de travail issu du forum. Finalement, les représentants universitaires ont été informés du contenu du document maître sur la psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent, celui-ci pouvant orienter les contenus de certains cours offerts en psychoéducation.

En plus de cette rencontre annuelle, les représentants universitaires ont également été invités à participer à une rencontre d'échange sur l'organisation des stages, initiée par le comité de la formation. Tenu le 6 novembre 2018, celle-ci voulait aborder quelques enjeux ayant une incidence sur la qualité de la formation. Les discussions ont permis de dégager des points de convergence dans l'organisation des stages et de cerner certains éléments pouvant être pris en considération par les universités afin d'optimiser la qualité de ces activités d'apprentissage.

Membres du Forum des universités

Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., présidente du comité de la formation

Représentants des universités :

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval

Comité du dossier de « La pratique en mouvement »

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur

profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs et des concepts qui la structurent.

Au cours de l'année 2018-2019, les dossiers du magazine « La pratique en mouvement » ont eu comme thèmes 1) la psychoéducation exercée dans un contexte de pratique autonome (numéro 16 – octobre 2018), et 2) la pratique des psychoéducateurs au moment de la transition vers l'âge adulte (numéro 17 – mars 2019).

Membres du comité du dossier

Sara Bouffard, ps. éd.

Réjean Émond, ps. éd. (numéro 17 uniquement)

Louise Fleurent, ps. éd.

Andrée-Anne Houle, ps. éd. (numéro 16 uniquement)

Anne Poirier-St-Onge, ps. éd.

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd., responsable du comité

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

Section	Région administrative	Total	
I	Bas-St-Laurent (1)	119	327
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	127	
	Côte-Nord (9)	45	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	36	
I	Québec (3)	406	563
	Chaudière-Appalaches (12)	157	
III	Mauricie (4)	277	490
	Centre-du-Québec (17)	213	
IV	Estrie (5)	378	1270
	Montérégie (16)	892	
V	Montréal (6)	1109	1109
VI	Laval (13)	189	782
	Lanaudière (14)	267	
	Laurentides (15)	326	
VII	Outaouais (7)	228	455
	Abitibi-Témiscamingue (8)	189	
	Nord-du-Québec (10)	38	
	Hors Québec	28	28
	Hors Canada	16	16
	Total des membres au 31 mars 2019	5040	
	Total femmes	4444	
	Total hommes	596	

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurance	5024	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	16		

Inscription au tableau au 31 mars 2019

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	300
Permis restrictifs temporaires comité d'admission par équivalence	9
Permis restrictifs temporaires comité exécutif	36
Permis restrictifs temporaires révoqués	1

Membres inscrits au Tableau (31/03/2018)	4810
Nouvelles inscriptions	345
Réinscriptions	101
Radiations / non – paiement	73
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	4
Renouvellement du permis temporaire (art.41 ou 42.1) refusé par le comité exécutif	0
Démissions	143
Décès	0
Total des membres au 31 mars 2019	5040
Permis restrictifs temporaires	47

Membres inscrits au tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles au 31 mars 2019

	Nombre
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	10

Classement de cotisation

(Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Total	Cotisation
Membres réguliers	4267	549,00 \$
Membres recrues	293	274,50 \$
Membres inactifs	328	183,00 \$
Membres hors Québec	28	137,25 \$
Membres hors Canada	16	137,25 \$
Membres émérites	4	0
Membres retraités	104	54,90 \$
Total au 31 mars 2019	5040	

Étudiants associés

Total au 31 mars 2019	259
-----------------------	-----

Répartition des membres selon leur milieu de travail

Milieux de travail	Total	%
Éducation	1706	34,6 %
Primaire	851	
Secondaire	474	
Secondaire – adultes	80	
Centre administratif	111	
Cégep – consultation	19	
Cégep – enseignement	54	
Université – enseignement et recherche	102	
Université – autres	15	
Santé et services sociaux	2280	46,2 %
CLSC	846	
Centres hospitaliers	238	
Centres d'hébergement et de soins de longue durée	17	
Centres de réadaptation en dépendance	70	
Centres de réadaptation en déficience physique	47	
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TSA	528	
Centres jeunesse	534	
Organismes communautaires	102	2,1 %
Cabinet-conseil	172	3,5 %
Petite enfance	47	0,9 %
Emploi	32	0,6 %
CNESST-SAAQ-IVAC-Autres compagnies	60	1,2 %
Centre de détention	15	0,3 %
Fonction publique et organismes	99	2,0 %
Autres	423	8,6 %
Total – Membres actifs, inactifs, émérites	4 936	100 %
Membres retraités	104	
Total des membres au 31 mars 2019	5 040	

États financier

SOMMAIRE

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	45
Résultats	47
Évolution des actifs nets	48
Situation financière	49
Flux de trésorerie	50
Notes complémentaires	51
Renseignements complémentaires	56

Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de

ORDRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 15 septembre 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Vaudreuil-Dorion
Le 10 juillet 2019

1. Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Revenus	2019	2018
Cotisations annuelles (annexe A)	2 472 860 \$	2 213 117 \$
Registre des droits acquis	65 870	72 265
Exercice en société	200	400
Admission (annexe B)	80 009	80 703
Assurance responsabilité professionnelle	41 855	2 070
Formation continue (annexe C)	81 386	211 354
Discipline	25 884	20 999
Services aux membres (annexe D)	19 985	30 560
Vente et location de biens et services (annexe E)	39 759	25 453
Intérêts et revenus de placements	21 399	52 696
Subventions (annexe F)	189 170	117 519
Autres produits	22 240	1 174
	3 060 617	2 828 310

Charges d'exploitation	2019	2018
Admission (annexe G)	258 747	434 202
Inspection professionnelle (annexe H)	379 792	335 294
Formation continue (annexe I)	332 525	403 069
Bureau du syndic (annexe J)	289 383	218 225
Conciliation et arbitrage (annexe K)	826	108
Comité de révision (annexe L)	4 702	1 412
Conseil de discipline (annexe M)	64 900	72 616
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe N)	13 516	10 593
Gouvernance et reddition de comptes (annexe O)	446 937	428 188
Communications (annexe P)	196 272	119 138
Services aux membres (annexe Q)	17 319	26 967
Comité de la formation (annexe R)	21 511	11 094
Conseil interprofessionnel du Québec	24 796	24 349
Normes de pratique (annexe S)	251 639	193 777
Autres charges (annexe T)	606 883	464 596
	2 909 748	2 743 628
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	150 869	84 682
Actif net investi en immobilisations (annexe U)	(50 774)	(47 520)
Fonds de développement de la profession (annexe V)	(5 400)	(18 075)
Fonds de stabilisation (annexe W)	794	-
Excédent des produits sur les charges	95 489 \$	19 087 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Fonds de prévention	Fonds de stabilisation	Fonds de développement de la profession	Fonds de réserve	Investis en immobilisations	Fonds d'administration	2019 Total	2018 Total
Solde au début	–	51 241 \$	176 788 \$	200 000 \$	99 802 \$	484 125 \$	1 011 956 \$	992 869 \$
Excédent des produits sur les charges	–	794	(5 400)	–	(50 774)	150 869	95 489	19 087
Acquisitions d'immobilisations	–	–	–	–	90 365	(90 365)	–	–
Affectations d'origine interne	2 035	(2 035)	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	2 035 \$	50 000 \$	171 388 \$	200 000 \$	139 393 \$	544 629 \$	1 107 445 \$	1 011 956 \$

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

Actif	2019	2018
Court terme		
Encaisse	3 214 076 \$	3 023 010 \$
Débiteurs (note 3)	78 959	29 518
Charges payées d'avance	45 219	52 390
	3 338 254	3 104 918
Placements, au coût (note 4)	721 460	598 980
Immobilisations (note 5)	139 393	99 803
	4 199 107 \$	3 803 701 \$

Passif	2019	2018
Court terme		
Créditeurs (note 6)	837 667 \$	787 292 \$
Produits perçus d'avance (note 7)	2 230 581	2 004 453
Apports reportés (note 8)	23 414	-
	3 091 662	2 791 745

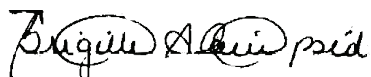
Actifs nets	2019	2018
Fonds de prévention	2 035	-
Fonds de stabilisation	50 000	51 241
Fonds de développement de la profession	171 388	176 788
Fonds de réserve	200 000	200 000
Fonds d'immobilisations	139 393	99 802
Fonds d'administration	544 629	484 125
	1 107 445	1 011 956
	4 199 107 \$	3 803 701 \$

Engagements contractuels (note 10)

Pour le conseil d'administration,



Denis Leclerc, ps. éd., président



Brigitte Alarie, ps. éd., vice-présidente

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Activités de fonctionnement	2019	2018
Excédent des produits sur les charges	95 489 \$	19 087 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	50 774	47 520
	146 263	66 607
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	257 647	308 770
	403 910	375 377
Activités d'investissement	2019	2018
Acquisition d'immobilisations corporelles	(90 364)	(26 135)
Variation nette des placements	(122 480)	60 275
	(212 844)	34 140
	2019	2018
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	191 066	409 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 023 010	2 613 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 214 076 \$	3 023 010 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2019

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *code des professions*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds de prévention représente les surplus du fonds de stabilisation des primes de La Capitale qui excède un total de 50 000 \$. Ce fonds peut être utilisé sans restriction en faisant la demande suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre.

Le fonds de stabilisation des primes d'assurance est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures. Puisque le fonds de stabilisation a atteint la somme de 50 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds sont transférés au fonds de prévention de l'Ordre et peuvent être utilisés par résolution du conseil d'administration sans restriction.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant d'amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les produits provenant des cotisations et des admissions, les revenus de placements et les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de subvention sont comptabilisés au fur et à mesure que les charges pour lesquels ils ont été reçus sont engagées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

3. Débiteurs

	2019	2018
Clients	75 356 \$	28 575 \$
Intérêts courus	3 603	943
	78 959 \$	29 518 \$

4. Placements, au coût

	Juste valeur	2019	2018
Fonds du programme de responsabilité	52 035 \$	52 035 \$	51 241 \$
Dépôts à terme, taux variant de 2,8 % à 3,33 %, échéant jusqu'en octobre 2023	301 466	298 150	–
Fonds mutuels	354 046	371 275	547 739
	707 547 \$	721 460 \$	598 980 \$

5. Immobilisations

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	127 447 \$	109 473 \$	17 974 \$	6 173 \$
Matériel informatique	509 008	414 438	94 570	82 853
Système téléphonique	23 252	18 653	4 599	–
Améliorations locatives	44 999	22 749	22 250	10 777
	704 706 \$	565 313 \$	139 393 \$	99 803 \$

6. Créditeurs

	2019	2018
Fournisseurs et charges courues	80 131 \$	182 536 \$
Taxes de vente	313 467	265 538
Salaires, vacances et primes de départ à payer	218 124	136 021
Office des professions à payer	129 202	114 984
Assurances responsabilité à payer	96 743	88 213
	837 667 \$	787 292 \$

7. Produits perçus d'avance

	2019	2018
Cotisations	2 221 101 \$	2 001 313 \$
Formations, abonnements et autres	9 480	3 140
	2 230 581 \$	2 004 453 \$

8. Apports reportés

	Solde au 31 mars 2018	Encaissements	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2019
Subvention SAA	-	126 666 \$	103 252 \$	23 414 \$

9. Créances interfonds, sans intérêt

	2019	2018
Fonds d'administration	(110 591) \$	(115 901) \$
Fonds de réserve	200 000	200 000
Fonds de développement de la profession	(89 409)	(84 099)
	-\$	-\$

10. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 742 641 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Loyer	Autres	Total
2020	140 071 \$	7 465 \$	147 536 \$
2021	142 873	4 813	147 686
2022	145 730	1 416	147 146
2023	148 645	-	148 645
2024	151 628	-	151 628
	728 947 \$	13 694 \$	742 641 \$

11. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Annexe A - Cotisations annuelles	2019	2018
Membres actifs	2 303 878 \$	1 997 273 \$
Membres recrues	81 171	132 927
Membres inactifs	49 166	48 288
Membres hors-Québec	3 020	2 595
Membres hors-Canada	2 333	2 021
Membres retraités	4 784	4 521
Frais d'admission - retard	10 839	9 538
Frais d'admission - versements multiples	10 894	10 879
Admissions régulières - réinscription au tableau	6 775	5 075
	2 472 860 \$	2 213 117 \$

Annexe B - Admission	2019	2018
Registre des étudiants - candidat à la profession	1 410 \$	965 \$
Admissions régulières - droits d'entrée	34 600	31 600
Admissions régulières - frais d'ouverture de dossier	22 260	19 551
Admission équivalence - supervision de stage	4 739	16 029
Accréditation à la méditation familiale	650	455
Admission équivalence - frais d'étude de dossier	16 350	12 103
	80 009 \$	80 703 \$

Annexe C - Formation continue	2019	2018
Inscriptions formations en salle	53 141 \$	90 400 \$
Inscriptions formations en ligne	–	(310)
Journées de formation continue	24 400	–
Congrès	–	115 132
Vente de documents aux membres	–	2 862
Abonnements au magazine	3 845	3 270
	81 386 \$	211 354 \$

Annexe D - Services aux membres	2019	2018
Commandites	2 500	9 000
Étudiants associés	17 485	21 560
	19 985 \$	30 560 \$

Annexe E - Vente et location de biens et services	2019	2018
Vente de produits aux membres	1 061 \$	1 075 \$
Publicité - magazine	13 750	4 350
Publicité - site web	19 620	14 700
Prêt de services	5 328	5 328
	39 759 \$	25 453 \$

Annexe F - Subventions	2019	2018
MIDI	85 918 \$	118 569 \$
SAA	103 252	–
Revenu Québec	–	(1 050)
	189 170 \$	117 519 \$

Annexe G - Admission	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	206 204 \$	142 134 \$
Personnel à contrat	865	19 301
Frais de déplacement et perfectionnement	2 853	2 149
Honoraires professionnels	11 106	38 356
Comité organisme accrédité en médiation	4 819	3 110
Jetons de présence	8 695	8 784
Frais de réunion	308	293
Sélection du personnel	70	617
Projet MIDI	15 706	196 281
Exercice en société	6 293	22 853
Divers	1 828	324
	258 747 \$	434 202 \$

Annexe H - Inspection professionnelle	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	339 679 \$	300 390 \$
Jetons de présence	10 144	9 009
Frais de déplacement et perfectionnement	24 571	20 878
Honoraires professionnels	3 054	80
Frais de réunion	2 274	4 320
Sélection du personnel	70	617
	379 792 \$	335 294 \$

Annexe I - Formation continue	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	158 940 \$	138 604 \$
Frais de déplacement et perfectionnement	3 616	3 772
Honoraires professionnels	58 260	62 033
Frais de réunion	568	716
Fournitures de bureau	1 561	–
Location de salles	6 432	6 059
Frais annuels et d'utilisation VIA	2 973	4 939
Congrès	777	83 621
Magazine, revue scientifique et répertoire d'outils	88 197	102 708
Journée de la formation continue	11 131	–
Sélection du personnel	70	617
	332 525 \$	403 069 \$

Annexe J - Bureau du syndic	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	198 782 \$	153 859 \$
Frais de déplacement et de perfectionnement	5 668	5 604
Frais de réunion	538	406
Honoraires professionnels	3 749	14 934
Frais légaux	75 560	42 706
Fournitures de bureau	2 751	716
Sélection du personnel	2 335	–
	289 383 \$	218 225 \$

Annexe K - Conciliation et arbitrage	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	826 \$	– \$
Jetons de présence	-	108
	826 \$	108 \$

Annexe L - Comité de révision	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	2 551 \$	1 412 \$
Jetons de présence	1 449	–
Frais de déplacement et perfectionnement	34	–
Frais de réunion	668	–
	4 702 \$	1 412 \$

Annexe M - Conseil de discipline	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	47 220 \$	57 270 \$
Jetons de présence	6 222	3 286
Frais de déplacement et perfectionnement	2 630	1 349
Honoraires professionnels	7 386	9 946
Frais de réunion	830	339
Frais de publication	612	426
	64 900 \$	72 616 \$

Annexe N - Exercice illégal et usurpation de titre	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	8 414 \$	7 328 \$
Honoraires professionnels	5 102	3 265
	13 516 \$	10 593 \$

Annexe O - Gouvernance et reddition de comptes	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	383 539 \$	354 167 \$
Jetons de présence	21 333	17 256
Frais de déplacement et perfectionnement	15 484	35 609
Frais de réunion	7 915	5 182
Fournitures de bureau	356	269
Rapport annuel	5 060	4 905
Honoraires professionnels	13 250	10 800
	446 937 \$	428 188 \$

Annexe P - Communications	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	152 991 \$	87 479 \$
Frais de déplacement et perfectionnement	320	230
Honoraires professionnels	–	2 130
Frais de communication	6 832	2 838
Journée de la psychoéducation	18 326	7 169
Site Internet	7 580	12 601
Commandite	904	2 715
Fournitures de bureau	179	125
Outils et matériel promotionnel	7 505	3 481
Frais légaux	1 593	–
Sélection du personnel	42	370
	196 272 \$	119 138 \$

Annexe Q - Services aux membres	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	7 084 \$	7 797 \$
Personel à contrat	541	12 063
Prix et bourses	9 365	6 640
Frais de réunion	329	467
	17 319 \$	26 967 \$

Annexe R - Comité de la formation	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	18 262 \$	10 564 \$
Jetons de présence	1 358	264
Frais de déplacement et perfectionnement	655	–
Frais de réunion	1 208	–
Fournitures de bureau	–	19
Sélection du personnel	28	247
	21 511 \$	11 094 \$

Annexe S - Normes de pratique	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	232 905 \$	173 773 \$
Jetons de présence	2 616	1 030
Frais de déplacement et perfectionnement	3 210	1 286
Honoraires professionnels	11 245	7 335
Frais de réunion	3	15
Fournitures de bureau	172	40
Impression	502	–
Frais de comités	916	9 681
Sélection du personnel	70	617
	251 639 \$	193 777 \$

Annexe T - Autres charges	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	128 090 \$	96 261 \$
Frais de représentation et de déplacement	7 240	7 307
Frais de perfectionnement	770	3 937
Loyer et aménagements	144 484	147 701
Taxes et assurances	3 608	3 242
Impression externe	670	10 966
Photocopieur	7 678	6 049
Frais de courrier	10 202	2 241
Télécommunications	9 755	10 247
Location des serveurs et matériel informatique	19 217	18 774
Frais de gestion de placements	6 031	5 150
Soutien technique et programmation de système	19 298	9 813
Fournitures de bureau	17 916	13 408
Frais bancaires et de cartes de crédit	85 410	69 735
Sélection du personnel	9 675	2 290
Divers	4 327	8 059
Honoraires légaux	13 438	975
Honoraires comptabilité	10 890	23 699
Personnel à contrat	757	22 627
Autres honoraires	4 175	2 115
Frais projet SAA	103 252	–
	606 883 \$	464 596 \$

L'Ordre a fait le choix de ne pas répartir ses charges administratives puisqu'il a été impossible de déterminer une clé de répartition fiable et auditable au prix d'un effort raisonnable. Ces charges ont donc été présentées sous la section "autres charges" conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement portant sur le rapport annuel de l'Ordre professionnel.

Annexe U - Actif net investi en immobilisations	2019	2018
Amortissement des améliorations locatives	(4 911) \$	(4 237) \$
Amortissement du matériel informatique	(42 050)	(39 118)
Amortissement du mobilier de bureau	(2 663)	(4 165)
Amortissement du système téléphonique	(1 150)	–
	(50 774) \$	(47 520) \$

Annexe V - Fonds de développement de la profession	2019	2018
Révision des processus d'inspection	(5 400) \$	(18 075) \$

Annexe W - Fonds de stabilisation	2019	2018
Intérêts	794 \$	– \$



1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone 514 333-6601 ou 1 877 913-6601

Télécopieur 514 333-7502

Courriel général info@ordrepsed.qc.ca

Adresse Web www.ordrepsed.qc.ca